

Prolongement de la Charte de Coopération Culturelle

Mercredi 17 mai, Bruno Julliard, Premier adjoint à la Maire de Paris, et Colombe Brossel, adjointe à la Maire en charge de la politique de la Ville, ont annoncé le prolongement de la Charte de Coopération Culturelle, qui favorise l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques pour les habitants des quartiers populaires.

L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et des parisiens les plus fragiles est une priorité absolue de la mandature d'Anne Hidalgo, Maire de Paris. Pour répondre à cet enjeu majeur, l'exécutif œuvre sans relâche en faveur d'une ville plus inclusive, notamment en matière d'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi et à la culture.

La Charte de Coopération Culturelle engage la Direction des affaires culturelles, la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, la Mission cinéma et l'établissement public « Paris Musées », ainsi que tous leurs partenaires. Née en 2009 et reconduite en 2013, elle est un dispositif important de la Politique de la Ville, qui permet de développer et renforcer les initiatives associant acteurs culturels et sociaux parisiens. Ce partenariat garantit chaque année le soutien financier de centaines de projets artistiques et culturels dans des disciplines variées. Ces projets dynamiques, innovants et attractifs participent à la vitalité des quartiers populaires et à la qualité de vie de leurs habitants.

L'ouverture ou la rénovation d'équipements culturels pérennes dans ou à proximité de ces quartiers en témoigne, tels que la bibliothèque Vaclav Havel (18^e), les nouveaux conservatoires Maurice Ravel (13^e) et Claude Debussy (17^e), la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs Broussais (14^e) ou plus récemment la médiathèque Françoise Sagan (10^e), le nouveau lieu de diffusion du quartier des Amandiers «Les Plateaux sauvages » (20^e) ou la Philharmonie (19^e), sont autant de manifestations de la volonté de la Ville de Paris de rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble de son territoire.

La Charte de Coopération Culturelle a également permis aux associations de proximité, d'accéder gratuitement à l'ensemble du dispositif d'actions culturelles et pédagogiques de l'établissement Paris Musées, ainsi que la sensibilisation à la découverte des musées parisiens de 50 associations et 60 personnes relais.

Au total, ce sont près de 6.000 parisiens qui bénéficient chaque année de plus de 300 partenariats entre les musées de la ville, des établissements scolaires et le tissu associatif local. Grâce au dispositif, et à l'investissement conséquent des services de la Ville de Paris, 6.000 invitations sont également offertes aux familles et aux jeunes pour des sorties au cinéma, au théâtre ou des visites du patrimoine culturel parisien.

Le Forum des dynamiques culturelles du territoire, organisé du 17 mai au 4 juin par le CENTQUATRE-PARIS pour la 6^{ème} année, est un exemple concret des réalisations permises par cette coopération d'ampleur. Il témoigne de la richesse des pratiques amateurs et des dynamiques culturelles des associations et établissements scolaires du nord-est parisien. Plusieurs milliers de participants attestent de sa vitalité, et de l'intérêt de tous les parisiens pour la culture.

Fort de ce bilan, Bruno Julliard, 1er adjoint à la Maire chargé de la culture, et Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration, ont annoncé, à l'occasion de l'ouverture du Forum du CENTQUATRE, que la Charte de Coopération Culturelle sera reconduite jusqu'en 2020. De nouveaux engagements seront fixés et déclinés dans les prochains mois. Parmi ceux-ci, ils souhaitent « le renforcement des actions culturelles dans l'espace public, le développement de la médiation et de la formation des personnes relais du monde associatif pour favoriser l'accès des habitants à l'offre culturelle parisienne, la valorisation de l'interculturalité ou encore la valorisation des réalisations artistiques et audiovisuelles des habitants et associations ».

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr